

**Fiche procédure**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**  
Aide à l'installation de nouveaux ménages  
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025

La Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé d'intensifier sa politique en matière d'attractivité, en mettant en place une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat). Elle souhaite favoriser l'accueil de nouveaux ménages en résidence principale sur le territoire communautaire.

Si vous êtes nouveau propriétaire du territoire de la CC4R et souhaitez réaliser des travaux de rénovation ou de construction, voici les étapes à suivre :

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.**

**Comment en bénéficier ?**

➔ Vous remplissez la fiche navette N°1 « Demande de subvention » avec les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité de ou des porteurs de projet,
- Copie de la convention de PACS ou du certificat de vie commune ou de concubinage ou du certificat de mariage en cas de couple,
- Copie du livret de famille en cas de ménage avec enfants,
- Copie d'un contrat de travail ou extrait kbis pour les chefs d'entreprise,
- Attestation sur l'honneur valant promesse d'occupation du logement à titre de résidence principale pour une durée de 6 ans,
- Pour les demandeurs venant du territoire de la CC4R : attestation du maire de la (des) commune(s) d'origine indiquant que le ou les demandeur(s) n'est/ne sont pas propriétaire(s) de leur résidence principale
- Copie de l'accord de financement de la banque en cas de financement du projet via un prêt bancaire,
- Copie du compromis de vente ou acte de vente du bien,
- Copie du récépissé de dépôt ou de l'accord de permis de construire en cas de construction ou de rénovation complète du logement,
- Devis des travaux.

→ Vous déposez votre dossier à la Communauté de Communes des 4 Rivières, par mail, [adl3@cc4r.eu](mailto:adl3@cc4r.eu) ou par courrier : 8 rue Jean Mourey – 70180 Dampierre-sur-Salon.

→ Vous recevrez un courrier d'accusé de réception de la CC4R. **Attention, ce courrier ne vaut pas notification de la subvention.**

→ **Les travaux ne pourront pas commencer avant réception du courrier d'accusé de réception.**

→ Vous recevrez ensuite un courrier de notification de la CC4R. Vous pourrez commencer les travaux.

→ Vous avez 2 ans pour réaliser les travaux (à compter du courrier de notification). Une fois que ces derniers sont achevés, vous pourrez transmettre à la CC4R les documents suivants :

- la fiche navette n° 2 « Exécution des travaux »
- la (ou les) facture(s) acquittée(s) des travaux réalisés,
- le RIB.

→ A réception de ces justificatifs, vous recevrez un courrier de la CC4R vous informant qu'il est procédé au paiement de votre subvention.



**Règlement d'intervention**  
**Aide à l'installation de jeunes ménages**  
**Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**  
**Adopté par délibération du 25 mai 2021 et modifié par**  
**délibération du 24 septembre 2024**

L'objectif de cette aide est de favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux ménages en résidence principale sur le territoire. Ce dispositif va en continuité de la prime à l'installation instaurée sur la période 2019/2020.

### 1- Bénéficiaires

Cette politique s'adresse aux personnes seule ou en couple, avec ou sans enfants ayant vocation à construire ou rénover un logement, sur le territoire de la CC4R et réunissant les critères d'éligibilité suivants :

- a) Avoir entre 18 et 40 ans (au moins une personne en cas de couple),
- b) Avoir une activité professionnelle (au moins une personne en cas de couple),
- c) Occuper le logement à titre de résidence principale pour une période de 6 ans à partir de son entrée dans le logement,
- d) Ne pas être propriétaire de sa résidence principale sur le territoire de la CC4R (les 2 personnes en cas de couple),
- e) Ne pas avoir commencé les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention,
- f) Construire/rénover son logement dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention. Une prolongation d'un an pourrait être acceptée en cas de circonstances exceptionnelles<sup>(1)</sup>

(1)

- ✓ *Les intempéries, au sens des dispositions législatives et réglementaires auxquelles il fait référence, sont définies par le Code du travail (article L 5424-8)*
- ✓ *Grève, qu'elle soit générale ou particulière au bâtiment et à ses industries annexes, à ses fournisseurs ou spéciales aux entreprises travaillant sur le chantier,*
- ✓ *Cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire, abandon de chantier ou déconfiture d'une entreprise participant aux travaux ou l'un de ses fournisseurs,*
- ✓ *Injonctions administratives ou judiciaires de suspendre ou d'arrêter les travaux dans la mesure où celles-ci ne seraient pas fondées sur des fautes ou des négligences de l'acquéreur,*
- ✓ *Troubles résultants d'hostilités, révolutions, cataclysmes naturels, accidents de chantier,*
- ✓ *Réalisation non prévue initialement de fouilles archéologiques, de travaux de dépollution du sol ou du sous-sol, ou de désamiantage,*
- ✓ *Autres problématiques exceptionnelles après validation de la commission de la CC4R*

**Communauté de Communes des 4 Rivières**

8 rue Jean Mourey - 70180 Dampierre-sur-Salon

Téléphone : 03 84 67 13 74 - Courriel : [secretariat@cc4r.eu](mailto:secretariat@cc4r.eu)

Site internet : [www.cc4r.eu](http://www.cc4r.eu) - Page Facebook : <https://www.facebook.com/cc4r70>



## 2- Dépenses éligibles

Sont éligibles uniquement les travaux de rénovation et les travaux de construction réalisés par des entreprises.

Sont exclues : les constructions de piscine.

## 3- Montant de la subvention

Le montant de la subvention est de 5 % du coût des travaux.

Un plancher minimum de travaux est fixé à 10 000€, soit 500 € de subvention minimum.

Le montant du projet est plafonné à 100 000 €, soit 5 000 € de subvention maximum.

## 4- Composition du dossier de demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est à retirer à la CC4R.

### **Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de réception de la CC4R.**

La fiche navette « Demande de subvention » devra être déposée avec les documents suivants :

- Photocopie de la carte nationale d'identité de ou des porteurs de projet,
- Copie de la convention de PACS ou du certificat de vie commune ou de concubinage ou du certificat de mariage en cas de couple,
- Copie du livret de famille en cas de ménage avec enfants,
- Copie d'un contrat de travail ou extrait kbis pour les chefs d'entreprise,
- Attestation sur l'honneur valant promesse d'occupation du logement à titre de résidence principale pour une durée de 6 ans,
- Pour les demandeurs venant du territoire de la CC4R : attestation du maire de la (des) commune(s) d'origine indiquant que le ou les demandeur(s) n'est/ne sont pas propriétaire(s) de leur résidence principale
- Copie de l'accord de financement de la banque en cas de financement du projet via un prêt bancaire,
- Copie du compromis de vente ou acte de vente du bien,
- Copie du récépissé de dépôt ou de l'accord de permis de construire en cas de construction ou de rénovation complète du logement,
- Devis des travaux.



## 5- Versement de l'aide

Aucun acompte ne sera réalisé.

Le versement de l'aide aura lieu lorsque le logement sera occupé (Attestation du Maire de l'entrée dans le logement).

Le versement de l'aide sera effectué sur justificatif de la/des facture(s) acquittée(s) de la/des entreprise(s) ayant réalisé les travaux.

La fiche navette n°2 « Exécution des travaux et versement de la subvention » devra être accompagnée de :

- la (ou les) facture(s) acquittée(s) des travaux réalisés.
- Attestation du Maire de l'entrée dans le logement
- RIB.

## 6- Conditions générales

✓ Une seule subvention sera accordée par bâtiment et par propriétaire, qui ne sera pas cumulable avec les aides octroyées par la CC4R dans le cadre des rénovations de façades et des travaux de toitures.

✓ Le courrier d'accusé de réception ne vaut pas notification de la subvention de la CC4R.

✓ Les travaux doivent être finalisés 2 ans à compter du courrier de notification de la CC4R.

✓ Les aides seront octroyées dans la limite des crédits disponibles et inscrits au budget de l'exercice en cours lors du dépôt de la demande.

✓ Le bénéficiaire de l'aide de la CC4R s'engage à occuper le bien pour une durée de 6 ans en résidence principale, à partir de son entrée dans le logement.

✓ Les dossiers seront traités par date d'arrivée.



**Fiche navette N°1 – Aide aux jeunes ménages – Demande de subvention  
Programme d'intérêt Général – 2022- 2025**

**IDENTIFICATION DU (DES) DEMANDEUR(S)**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Année de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

Nom : .....  
Prénom : .....  
Année de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

Précisez l'identité des occupants du futur logement (en dehors de vous)

Nom Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

**Communauté de Communes des 4 Rivières**

8 rue Jean Mourey - 70180 Dampierre-sur-Salon

Téléphone : 03 84 67 13 74 - Courriel : [secretariat@cc4r.eu](mailto:secretariat@cc4r.eu) Site

internet : [www.cc4r.eu](http://www.cc4r.eu) - Page Facebook : <https://www.facebook.com/cc4r70>

### CARACTERISTIQUE DU PROJET

Adresse du bâtiment concerné : .....

Commune : ..... Code Postal .....

Date d'acquisition du bien : .....

Montant estimatif du projet (TTC) : .....

Date prévisionnelle des travaux : .....

**J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas commencé les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention et que je ne commencerai pas les travaux de la présente demande de subvention avant d'avoir reçu l'autorisation de la Communauté de communes.**

→ joindre la Photocopie de la carte nationale d'identité de ou des porteurs de projet, Copie de la convention de PACS ou du certificat de vie commune ou de concubinage ou du certificat de mariage en cas de couple, Copie du livret de famille en cas de ménage avec enfants, Copie d'un contrat de travail ou extrait kbis pour les chefs d'entreprise, Attestation sur l'honneur valant promesse d'occupation du logement à titre de résidence principale pour une durée de 6 ans, Pour les demandeurs venant du territoire de la CC4R : attestation du maire de la (des) commune(s) d'origine indiquant que le ou les demandeur(s) n'est/ne sont pas propriétaire(s) de leur résidence principale Copie de l'accord de financement de la banque en cas de financement du projet via un prêt bancaire, Copie du compromis de vente ou acte de vente du bien, Copie du récépissé de dépôt ou de l'accord de permis de construire en cas de construction ou de rénovation complète du logement, Devis des travaux.

Fait à..... Le .....

Signature du demandeur

Cadre réservé à la Communauté de Communes des 4 Rivières Dossier n°.....

Reçu le .....

Autre demande en cours : .....